



HYPERTENSION CANADA – PRIX DU JEUNE CHERCHEUR JACQUES-DE CHAMPLAIN

Date limite de mise en candidature – 15 mai 2019

Hypertension Canada a le plaisir d'inviter tous les membres à soumettre des candidatures au Prix du jeune chercheur Jacques-de Champlain 2019. Ce prix souligne l'excellence du travail de recherche réalisé dans le domaine de l'hypertension artérielle ou de la pression artérielle, par un jeune chercheur qui ne compte pas plus de 12 années d'expérience depuis sa première nomination à titre de chercheur indépendant. Les candidats ou candidates doivent avoir contribué de manière importante au progrès de la science et à l'acquisition de nouvelles connaissances en recherche fondamentale ou en recherche clinique, dans la recherche sur les services de santé ou la recherche fondée sur la population, par des études ayant pour objet premier l'hypertension artérielle ou la pression artérielle. Le prix consiste en une plaque d'Hypertension Canada, décernée chaque année à une personne dont la candidature est jugée valable. À défaut de proposition acceptable, le prix peut ne pas être attribué une certaine année. Le lauréat ou la lauréate doit faire une présentation sur ses travaux de recherche durant le Congrès Hypertension Canada, qui se tiendra en octobre 2019.

Admissibilité : Sont admissibles au prix des résidents canadiens. Les membres du comité des prix et du conseil d'administration d'Hypertension Canada ne sont pas admissibles.

Critères et processus de sélection : Les personnes admissibles doivent faire l'objet d'une mise en candidature. Les propositions ne sont valables que pour l'année au cours de laquelle elles ont été soumises. Les lauréats ou lauréates ne peuvent recevoir le Prix du jeune chercheur Jacques-de Champlain qu'une seule fois, et les personnes de la Société canadienne d'hypertension artérielle qui ont déjà remporté le prix ne sont pas admissibles.

La lettre de proposition et les documents à l'appui doivent être transmis par voie électronique à Hypertension Canada avant la date limite de mise en candidature; les propositions de candidats ou de candidates reçues après cette date ne seront pas examinées.

La lettre de proposition devrait faire état du travail de recherche réalisé par le candidat ou la candidate et en expliquer la portée quant aux connaissances dans le domaine de l'hypertension artérielle. Il faudrait aussi préciser, dans la lettre, le rôle du candidat ou de la candidate dans toute activité de recherche collective. Si une grande part du travail de recherche a été réalisée en groupe, il importe d'expliquer en détail le rôle du candidat ou de la candidate dans l'équipe. On demande, à cet effet, de

joindre tout manuscrit ou toute reproduction d'article signés par le candidat ou la candidate et considérés comme importants dans la mise en candidature. Il faudrait également joindre le curriculum vitae, la liste de publications ainsi que la liste des subventions reçues au cours des trois années précédentes, et indiquer les montants en dollars et le nom des organismes. Le curriculum vitae devrait établir clairement que le candidat ou la candidate ne compte pas plus de 12 années d'expérience depuis sa première nomination, preuves à l'appui, à titre de chercheur indépendant, de scientifique ou de membre du personnel enseignant dans une université.

Chaque dossier (proposition et lettres d'appui) est évalué selon les 6 critères suivants :

1. La production liée à la recherche sur l'hypertension artérielle ou sur la pression artérielle (publications, présentations, financement) (0 – 8 points).
2. La reconnaissance nationale ou internationale de l'envergure du candidat ou de la candidate dans le domaine de l'hypertension artérielle ou de la pression artérielle (conférences, prix, publications ayant une grande incidence, etc.) (0 – 3 points).
3. L'apport du candidat ou de la candidate à l'application des connaissances ou à la formation liées à la recherche sur l'hypertension artérielle ou sur la pression artérielle (supervision, enseignement au niveau du premier cycle ou des cycles supérieurs, etc.) (0 – 2 points).
4. L'apport du candidat ou de la candidate à l'administration liée à la recherche sur l'hypertension artérielle ou sur la pression artérielle (0 – 2 points).
5. Les réalisations extraordinaires en lien avec les progrès de la recherche sur l'hypertension artérielle ou sur la pression artérielle (0 – 2 points).
6. Les lettres d'appui (qualités personnelles, portée de la recherche) (0 – 2 points).

Chaque membre du comité des prix évalue les candidats sur un total maximal de 19 points. En cas de conflits d'intérêts possibles, le membre concerné ne pourra évaluer le candidat intéressé.

Sélection : Le comité des prix examinera les lettres de proposition et les documents à l'appui, et procédera, par consensus, à la sélection du lauréat ou de la lauréate.

La cérémonie de remise des prix aura lieu durant le Congrès Hypertension Canada, qui se tiendra du 25 au 28 septembre 2019, à l'hôtel Westin Edmonton, à Edmonton.

La date limite de mise en candidature est le 15 mai 2019.

Les propositions reçues après cette date ne seront pas examinées.

Veuillez transmettre toutes les mises en candidature par voie électronique au

Comité des prix

Hypertension Canada

Courriel : paul.landiers@hypertension.ca

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Paul Landers, à

paul.landiers@hypertension.ca.